

TAXE 2022 d'Apprentissage

Investissez pour vos cadres de demain



ÉCOLE D'INGÉNIEURS
UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION



QU'EST-CE QUE L'ESIROI ?

Créée en 2009, l'ESIROI est la 1^{ère} école ultramarine habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI). Elle se distingue des autres écoles d'ingénieurs françaises par son positionnement : **l'ingénierie en milieu tropical**.

Elle recrute à partir du BAC (Cycle Préparatoire Intégré) ou BAC+2 (Cycle d'ingénieur) et forme des ingénieurs hautement qualifiés dans des domaines clés de l'économie : **Agroalimentaire, Bâtiment et énergie, Informatique et télécommunications**.

L'école s'attache à enrichir et adapter ses programmes pour **répondre aux besoins des entreprises et assurer l'insertion professionnelle des futurs ingénieurs**.

L'ESIROI en chiffres



étudiants



diplômés
depuis 2009



taux d'insertion
dans les 6 mois après
obtention du diplôme



enseignants
chercheurs



intervenants
professionnels



écoles et universités
partenaires

Ingénieur, un métier créateur d'avenir

Emballages alimentaires bio-dégradables, applications smartphone, habitations bio-climatiques... L'ingénieur participe au progrès et façonne notre quotidien. Il joue un rôle clé dans l'innovation en développant de nouveaux concepts et produits, il apporte des solutions concrètes et industrialisables aux problématiques actuelles.

POURQUOI VERSER votre taxe d'apprentissage à l'ESIROI ?

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont on peut orienter le versement. Essentielle au développement de notre école, **elle nous permet de former les ingénieurs et experts de demain grâce à des équipements de pointe.**

EN 2022 LA TAXE D'APPRENTISSAGE A PERMIS...

- L'acquisition de matériels pédagogiques dédiés aux activités de l'école :
renouvellement du parc informatique, station de confort, matériel de TP,
- La mise en place de projets d'études pour nos élèves-ingénieurs



Devenons partenaires...

EN 2022, AIDEZ-NOUS À POURSUIVRE NOTRE DÉVELOPPEMENT

Aménagement de laboratoires

Projets d'ouverture vers l'international

Professionnalisation des étudiants
(ateliers, colloques, rencontres, visites d'usines...)

Création de Diplômes d'Université spécifiques

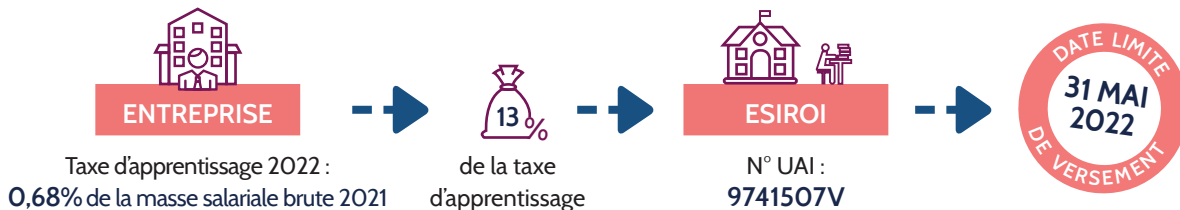
Développement des enseignements réalisés par des intervenants professionnels



En attribuant votre taxe d'apprentissage à l'ESIROI, vous renforcez votre partenariat avec l'école et ses étudiants. Vous souhaitez développer votre vivier de candidats (stagiaires, diplômés) ? Vous voulez faire appel à nos étudiants pour travailler sur un projet professionnel spécifique ? Contactez-nous !

COMMENT VERSER VOTRE TAXE À L'ESIROI ?

La « Loi Avenir Professionnel » a modifié les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage. Le versement de celle-ci est désormais réalisé directement par l'entreprise auprès de l'école, il n'existe plus d'organisme collecteur.



PAR CHÈQUE

À établir à l'ordre de **AGENT COMPTABLE UNIVERSITÉ RÉUNION** et à envoyer à l'adresse indiquée ci-dessous :

ESIROI - Campus de Terre-Sainte
40 Avenue de Soweto 97455 Saint-Pierre Cedex

PAR VIREMENT

En complétant le bordereau d'envoi joint au courrier et en demandant le RIB de l'établissement à l'adresse mail suivante : communication-esiroi@univ-reunion.fr

CONTACT - ESIROI



Benjamin Payet



0693 77 24 58



ta-esiroi@univ-reunion.fr

ESIROI - Campus de Terre-Sainte
40 Avenue de Soweto 97455 Saint-Pierre Cedex